



COMMISSION DES COMPETITIONS

FOOT LOISIR
Championnat Senior(e)s
Saison 2022 / 2023

Loi I - Terrain de jeu

Le terrain doit avoir les dimensions suivantes : Longueur = 60 à 70m et largeur = 45 à 55m. Ces dimensions correspondent à un ½ terrain de jeu à 11.

Les dimensions des buts sont de 6x2m. Ils doivent être fixés au sol, sur la ligne de touche du terrain à 11 de préférence.

Le cercle central à 6 m de rayon et le point de réparation (penalty) est placé à 9 m du but.

Les remises en jeu (du pied) s'effectuent à 9m de la ligne de but à droite ou à gauche du point de réparation.

Une surface de réparation de 26 m sur 13 m doit être tracée.

Loi II - Ballon

Taille 5, convenablement gonflé.

Loi III - Nombre de joueurs

Une équipe se compose de 8 joueurs dont 1 gardien de but et de 4 remplaçants maximum.

Les remplacements peuvent se faire à tout moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et l'autorisation de l'arbitre. Les joueurs remplacés deviennent remplaçants.

Une équipe présentant moins de 6 joueurs est déclarée forfait.

Loi IV - Equipement des joueurs

Identique à celui du jeu à 11. Le port de protège-tibia est obligatoire.

Loi V - Arbitre

Identique à celle du jeu à 11.

L'arbitrage peut être assuré par tout licencié sous réserve qu'il connaisse bien les règles du jeu à 8.

Loi VI - Arbitres assistants

Identique à celle du jeu à 11.

Loi VII - Durée du match

Deux fois 35 mn soit 70 mn de temps de jeu au total.

Loi VIII - Coup d'envoi et reprise du jeu

Identique à celle du jeu à 11, mais les adversaires doivent se trouver à 6 m du ballon.

Loi IX - Ballon en jeu et hors du jeu

Identique à celle du jeu à 11.

Loi X - But marqué

Identique à celle du jeu à 11.

Loi XI - Hors-jeu

Identique à celle du jeu à 11 donc hors-jeu à partir de la ligne médiane.

Loi XII - Coups francs

Identique à celle du football à 11.

Si le gardien de but se saisit du ballon avec les mains sur une passe volontaire du pied de son partenaire, **la sanction est un coup franc indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13m avec un mur à 6m.**

Loi XIII - Coup de pied de réparation (penalty)

Identique à celle du football à 11, sous réserve de la modification de la distance du point de réparation : 9 m au lieu de 11 m.

Loi XIV - Rentrée de touche

Identique à celle du football à 11.

Loi XV - Coup de pied de but

Identique à celle du football à 11. Le ballon est placé devant le but, à une distance de 9 m de la ligne de but, à droite ou à gauche du point de réparation. **Le gardien de but a le droit de relancer à un joueur dans sa surface mais les adversaires devront être à l'extérieur de la surface de réparation au moment de la remise en jeu !**

Loi XVI - Coup de pied de coin (corner)

Identique à celle du football à 11.

La distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6m.

Dégagement du gardien : Relance du gardien obligatoirement à la main de sa surface des 13 mètres, ou au pied (ballon doit être au sol, pas de volée ou demi-volée). En cas de dégagement de volée ou de demi-volée, **l'équipe est sanctionnée d'un coup franc indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13m avec un mur à 6m.**

Attention : Après avoir maîtrisé le ballon avec les mains et l'avoir posé au sol, le gardien ne peut pas s'en ressaisir avec les mains. S'il le reprend avec les mains, la sanction est un coup franc indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13 m avec un mur à 6 m.

FMI

Utilisation de la FMI pour toutes les rencontres.

FORFAITS

Une équipe sera déclarée forfait général au 3^{ème} forfait.

Amendes :

- ✓ 1^{er} forfait = 30 €
- ✓ 2^{ème} forfait = 40 €
- ✓ 3^{ème} forfait = 50 €

La Commission des Compétitions